

Communiqué du MAEC

Ces dernières semaines, plusieurs sources officielles algériennes ont assorti la normalisation des relations avec le Royaume du Maroc et l'ouverture des frontières terrestres entre les deux pays, de plusieurs « conditions », aussi infondées qu'incompréhensibles.

Plus récemment, le porte-parole du Ministère des Affaires Etrangères algérien a été plus explicite, en développant trois « conditions » précises.

Le Royaume du Maroc ne peut que dénoncer, vigoureusement, l'esprit et la lettre de ces déclarations et regretter vivement ces positions anachroniques dans leur démarche et injustifiées dans leur substance.

D'emblée, le Royaume du Maroc relève que le principe même d'introduire une conditionnalité unilatérale dans la normalisation des relations bilatérales est une pratique d'un autre âge. Il dénote d'une culture politique d'une ère révolue, en totale déphasage avec les exigences et les perspectives du 21^{ème} siècle.

Personne n'a le droit de prendre en otage le destin d'une population. Rien ne saurait justifier un tel acharnement contre les aspirations des deux peuples frères, notamment leur droit reconnu à la libre circulation.

En plus de leur logique déphasée, ces déclarations évoquent des « conditions » sans fondements ni justifications.

Ainsi, les deux premières « conditions » établies par l'Algérie et liées à la soi-disant « campagnes de dénigrement menée par des cercles officiels et non officiels marocains contre l'Algérie » et à la « coopération effective du Maroc pour arrêter les flux de trafics, notamment de drogues », suscitent les réserves les plus fortes et les interrogations légitimes du Maroc.

La troisième « condition » évoquée est encore plus grave. Elle confirme que l'Algérie place la question du Sahara au cœur de la relation bilatérale.

De la sorte, l'Algérie rompt unilatéralement un accord, convenu au plus haut niveau et réitéré à maintes reprises, de découpler la gestion du dossier du Sahara marocain de l'évolution des relations bilatérales.

Depuis la décision conjointe d'organiser des rencontres ministérielles aux fins d'une normalisation bilatérale, le Maroc a respecté pleinement l'approche préconisée, protégeant le processus bilatéral et laissant parallèlement et distinctement les deux pays défendre leurs points de vue respectifs sur la question du Sahara marocain.

Le Maroc prend, aujourd'hui, à témoin la communauté internationale face à ce énième reniement par l'Algérie d'engagement pris et à ce revirement supplémentaire par rapport aux approches convenues.